

# AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

## COMPOST VERT 0-20 mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051  
dénomination n°4 : Compost Vert

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.		
Transformation biologique	Compostage par fermentation aérobie (de 4 à 6 mois)		
Lot de fabrication :	BE_IAB_0322 BE_IAB_0422 BE_IAB_0123 BE_IAB_0223	Lot de production :	BE2023_BE_IAB_C20_0322 BE2023_BE_IAB_C20_0422 BE2023_BE_IAB_C20_0123 BE2023_BE_IAB_C20_0223
Lot de commercialisation :		BE_IAB_2023	

	Éléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées (sur brut)	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	58,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	24,5%	≥ 20 %
	pH	8,0	
	C / N	16	< 40
	$N_{tot} = N_{org} + N-NO_3^- + N-NH_4^+$	1,0%	< 3%
	$N_{org\ non\ uréique}$ (% sur M.B.)	1,0%	
	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (% sur M.B.)	0,40%	< 3%
Inertes (% sur MS)	K <sub>2</sub> O (% sur M.B.)	0,90%	< 3%
	Verres et métaux > 2 mm	0,02%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	9,20%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	6,50%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	9,2%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,0%	
	Cellulose (% sur M.B.)	3,2%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	8,6%	
Indice de stabilité biologique	Indice ISMO (en % de la MO)	90,0%	

Conseil d'utilisation :	10 à 20 tonnes de matière brute/hectare
-------------------------	---

Recommandations d'emploi :	<p>Ne pas dépasser la dose préconisée.</p> <p>Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols.</p> <p><i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation. Ne pas dépasser la dose préconisée</i></p> <p>Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines.</p> <p>Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5.</p> <p>Impropre à la consommation animale et humaine.</p> <p>Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.</p>
----------------------------	---

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m <sup>3</sup> ) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	--

MIs sur le marché par :		<p><u>Siège :</u> 1, route de Ruederbach <b>68560 HIRSINGUE</b> <b>Tél : 03 89 07 18 66</b> <b>Fax : 03 89 07 16 89</b> www.agrivalor.eu</p>	<p><u>Contact agronomique :</u> Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu</p>
-------------------------	---	--	---

*Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.  
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.  
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.*

# AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

## COMPOST VERT 0-20 mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051  
dénomination n°4 : Compost vert

<b>Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :</b>	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.
<b>Transformation biologique :</b>	Compostage par fermentation aérobie

<b>Lot de fabrication :</b>	CA0322 CA0422 CA0123 CA0223 CA0323	<b>Lot de production :</b>	CA2022_CA0322 CA2022_CA0422 CA2022_CA0123 CA2022_CA0223 CA2022_CA0323
<b>Lot de commercialisation :</b>		CA2023	

	Eléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	63,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	22,0%	≥ 20 %
	pH	8,0	
	C / N	15	< 40
	$N_{tot} = N_{org} + N-NO_3^- + N-NH_4^+$	1,0%	< 3%
	$N_{org}$ non uréique (% sur M.B.)	0,9%	
	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (% sur M.B.)	0,40%	< 3%
	K <sub>2</sub> O (% sur M.B.)	1,00%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,11%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,00%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	11,50%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	2,50%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	7,5%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,6%	
	Cellulose (% sur M.B.)	4,2%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	9,7%	
Indice de stabilité de la Matière Organique	Indice ISMO (en % de la MO)	82,1%	

<b>Conseil d'utilisation viticulture :</b>	<b>En entretien :</b> jusqu'à 20 m <sup>3</sup> /ha (13 t de MB/ha) <b>Avant plantation :</b> jusqu'à 50 m <sup>3</sup> /ha (30 t de MB/ha)
<b>Conseil d'utilisation maraîchage :</b>	<b>En entretien (plein champ) :</b> jusqu'à 5 L /m <sup>2</sup> <b>En lit de semence (localisé) :</b> jusqu'à 30 L /m <sup>2</sup>

<b>Indications spécifiques :</b>	<p>Ne pas dépasser la dose préconisée</p> <p>Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols.</p> <p><i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i></p> <p>Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines.</p> <p>Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5.</p> <p>Impropre à la consommation animale et humaine.</p> <p>Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.</p>
----------------------------------	---

<b>Conditionnement :</b>	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m <sup>3</sup> )
--------------------------	--

<b>Mis sur le marché par :</b>	<b>Valorisation de déchets végétaux et organiques</b>  <b>CENTR'ALSACE</b> <b>COMPOST</b>	<b>Siège :</b> 1, route de Ruederbach <b>68560 HIRSINGUE</b> <b>Tél : 03 89 07 18 66</b> <b>Fax : 03 89 07 16 89</b> <a href="http://www.agrivalor.eu">www.agrivalor.eu</a>	<b>Contact agronomique :</b> Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : <a href="mailto:guy.meinrad@agrivalor.eu">guy.meinrad@agrivalor.eu</a>
--------------------------------	---	--	---

*Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.  
 Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.  
 Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.*

# AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

## COMPOST VERT 0-20 mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051  
dénomination n°4 : Compost Vert

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.
Transformation biologique :	Compostage par fermentation aérobie (de 4 à 6 mois)

Lot de fabrication :	SC0322 SC0422 SC0123	Lot de production :	SC2022_0322 SC2022_0422 SC2022_0123
Lot de commercialisation :		SC2023	

	Éléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	58,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	23,0%	≥ 20 %
	pH	8,1	
	C / N	15	< 40
	$N_{\text{tot}} = N_{\text{org}} + N\text{-NO}_3^- + N\text{-NH}_4^+$	1,0%	< 3%
	$N_{\text{org non uréique}}$ (% sur M.B.)	0,9%	
	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (% sur M.B.)	0,40%	< 3%
	K <sub>2</sub> O (% sur M.B.)	0,90%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,03%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,01%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,00%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	9,2%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	6,5%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	10,3%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,0%	
	Cellulose (% sur M.B.)	5,4%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	8,7%	
Indice de stabilité biologique	Indice ISMO (en % de la MO)	79,5%	

Conseil d'utilisation viticulture :	<b>En entretien :</b> jusqu' à 20 m <sup>3</sup> /ha (13 t de MB/ha) <b>Avant plantation :</b> jusqu' à 50 m <sup>3</sup> /ha (30 t de MB/ha)
Conseil d'utilisation maraîchage :	<b>En entretien (plein champ) :</b> jusqu' à 5 L /m <sup>2</sup> <b>En lit de semence (localisé) :</b> jusqu' à 30 L /m <sup>2</sup>

Recommandations d'emploi :	Ne pas dépasser la dose préconisée Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols. <i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i> Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines. Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5. Impropre à la consommation animale et humaine. Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.
----------------------------	--

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m <sup>3</sup> ) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	--

Mis sur le marché par :	<p>Valorisation de déchets végétaux et organiques</p>  <p><b>Siège :</b> 1, route de Ruederbach <b>68560 HIRSINGUE</b> <b>Tél : 03 89 07 18 66</b> <b>Fax : 03 89 07 16 89</b> www.agrivalor.eu</p> <p><b>Contact agronomique :</b> Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu</p>
-------------------------	--

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.  
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.  
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.

# AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

## COMPOST VERT 0-20 mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051  
dénomination n°4 : Compost vert

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.
Transformation biologique :	Compostage par fermentation aérobie

Lot de fabrication :	WI0322 WI0123 WI0223 WI0323	Lot de production :	WI2023_0322 WI2023_0123 WI2023_0223 WI2023_0323
----------------------	--------------------------------------	---------------------	--

Lot de commercialisation n° :	WI2023
-------------------------------	--------

	Eléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	60,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	29,0%	≥ 20 %
	pH	7,9	
	C / N	17	< 40
	$N_{\text{tot}} = N_{\text{org}} + N\text{-NO}_3^- + N\text{-NH}_4^+$	1,0%	< 3%
	$N_{\text{org non uréique}}$ (% sur M.B.)	0,9%	
	$P_2O_5$ (% sur M.B.)	0,40%	< 3%
	$K_2O$ (% sur M.B.)	0,90%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,01%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,00%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	10,0%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	1,0%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	11,2%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,0%	
	Cellulose (% sur M.B.)	6,7%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	14,3%	
Indice de stabilité biologique	Indice ISMO (en % de la MO)	83,3%	

Conseil d'utilisation viticulture :	<b>En entretien :</b> jusqu'à 20 m <sup>3</sup> /ha (13 t de MB/ha) <b>Avant plantation :</b> jusqu'à 50 m <sup>3</sup> /ha (30 t de MB/ha)
Conseil d'utilisation maraîchage :	<b>En entretien (plein champ) :</b> jusqu'à 5 L/m <sup>2</sup> <b>En lit de semence (localisé) :</b> jusqu'à 30 L/m <sup>2</sup>

Recommandations d'emploi :	<p>Ne pas dépasser la dose préconisée</p> <p>Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols.</p> <p><i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i></p> <p>Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines.</p> <p>Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5.</p> <p>Impropres à la consommation animale et humaine.</p> <p>Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.</p>
----------------------------	--

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m <sup>3</sup> ) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	--

Mis sur le marché par :	<b>Valorisation de déchets végétaux et organiques</b>  <b>AGRIVALOR®</b> <b>WITTENHEIM</b>	<b>Siège :</b> 1, route de Ruederbach <b>68560 HIRSINGUE</b> <b>Tél : 03 89 07 18 66</b> <b>Fax : 03 89 07 16 89</b> <a href="http://www.agrivalor.eu">www.agrivalor.eu</a>	<b>Contact agronomique :</b> Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : <a href="mailto:guy.meinrad@agrivalor.eu">guy.meinrad@agrivalor.eu</a>
-------------------------	--	--	---

*Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.*  
*Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.*  
*Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.*